

Inscription à la gymnastique Hiver 2024 à Pont-Rouge

Lieu des cours : Centre communautaire de Pont-Rouge, 22 rue du Couvent Pont-Rouge

Secteur récréatif début des cours : 27 janvier 2024

Culbute 4 ans	Samedi 10h15 à 11h15	Résident : 216 \$ Non-résident : 291,60 \$
Arabesque 5 ans	Samedi 9h à 10h Samedi 10h15 à 11h15 Samedi 11h30 à 12h30 Dimanche 12h30 à 13h30	
	Équilibre 6 ans-7 ans	
Rondade 8-9 ans	Samedi 9h à 10h30 Samedi 10h15 à 11h45 Samedi 12h30 à 14h Dimanche 13h30 à 15h Lundi 17h30 à 19h	Résident : 331 \$ Non-résident : 446,85 \$
Flic Flac 10-11 ans	Samedi 10h45 à 12h15 Samedi 12h à 13h30 Dimanche 13h30 à 15h Lundi 18h30 à 20h	
Avancé 9 ans et plus	Samedi 11h30 à 13h Samedi 12h45 à 14h15 Dimanche 13h30 à 15h Lundi 19h à 20h30	

Secteur compétitif

Compétitif régional	6 heures/semaine	Résident : 602 \$ Non-résident : 812,70 \$
Pré-compétitif	3 heures/semaine	Résident : 367 \$ Non-résident : 495,45 \$

- Coût résident : Pont-Rouge et Ste-Catherine-de-la-Jaques-Cartier. Coût non-résident : autres

PÉRIODE D'INSCRIPTION

- 3 janvier au 10 janvier 2024 : Résidents de Pont-Rouge et les gymnastes inscrites à la session d'automne 2023
- 11 janvier au 18 janvier 2024 : Enfants non-résidents de la ville de Pont-Rouge.
- L'inscription débutera à 9h.

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

- Inscription et paiement en ligne seulement : Vous devez vous rendre sur le site www.actigym.com pour procéder à l'inscription. Seulement le paiement en ligne par carte de crédit est accepté.
- Nous confirmerons votre inscription par courriel quelques jours avant le début des cours.

POLITIQUE FAMILIAL

- Un rabais de 10% sera accordé aux familles de 2 enfants ou plus qui sont inscrits au club ActiGym à la même session.

INSCRIPTION À UNE DEUXIÈME ACTIVITÉ

- Un rabais de 10 % sera accordé à ceux qui s'inscrivent à plus d'une activité pendant la même session.

AUCUN REMBOURSEMENT

1. Si vous abandonner avant le début de l'activité, vous avez droit au remboursement et un montant de 15 \$ sera retenu pour des frais d'administration.
2. Si vous devez abandonner en raison d'une blessure (billet médical exigé), les cours manqués seront remboursés.